

sons l'empire du tarif Dingley. Par conséquent, sous ce rapport, il y a certainement eu une amélioration.

A tout événement, le tarif américain tel qu'il est aujourd'hui, est assez élevé. Si l'on y ajoutait le tarif maximum des Etats-Unis—tel que le voudrait une disposition de la loi Payne-Aldrich—l'impôt tarifaire deviendrait un fardeau tellement lourd pour l'industrie canadienne, qu'il équivaldrait, en vérité, à la prohibition. Si ce tarif maximum était appliqué au Canada, on devrait, si je ne me trompe, inévitablement adopter des mesures de représailles. Il peut se trouver des gens pour dire que cette conséquence n'est pas rigoureuse; des personnes qui prétendent que les représailles ne sont pas le remède le plus efficace dans le cas de relations avec les pays étrangers. Je ne puis partager cet avis. J'estime que l'expérience—même celle acquise par le Canada—démontre que les représailles sont quelquefois nécessaires quand il faut se protéger soi-même. Je crois que si le tarif maximum des Etats-Unis devait s'appliquer au Canada, il serait plus que probable que le sentiment de notre population demanderait des représailles de notre part sous la forme de la surtaxe actuelle ou, peut-être, d'une surtaxe plus élevée, si l'on n'eût pas exigé davantage. Cet état de choses aurait amené infailliblement la plus déplorable guerre tarifaire. Dans ce cas j'estime que les Etats-Unis auraient souffert plus que le Canada; n'empêche que cette guerre eût été désastreuse, en vérité, pour les deux pays. Il est certain que les intérêts les plus importants du Canada auraient été atteints immédiatement. Il y a au Canada des intérêts importants qui se trouvent si intimement liés aux marchés des Etats-Unis, que si on leur fermait ce dernier, ils en subiraient un contre-coup considérable. Quoi qu'il en soit, même les intéressés les plus directs qui comprennent qu'ils seraient les premiers, peut-être, à souffrir de cet état de choses, se trouvaient, en général, disposés à soutenir que nous ne devions pas faire aux Etats-Unis des concessions d'une importance aussi grande que celle que nous réclamait nos voisins; ils soutenaient que nous devrions rester fermes pour soutenir le droit du Canada de mettre à exécution sa propre politique commerciale. Ceux-là étaient prêts à supporter le fardeau et les obligations, s'il était nécessaire. Chacun de ces hommes avec qui j'avais eu le plaisir de discuter moi-même cette question m'avait répondu que ce serait un grand malheur; s'il était possible, grâce à des concessions modérées, de prévenir ce désastre, le Parlement et le Gouvernement du Canada devraient prendre ce moyen et c'est dans cet esprit que nous avons traité cette question.

Tant que le gouvernement américain a montré cet esprit qu'on pourrait qualifier

d'animosité—je parle au point de vue du commerce—tant que nos voisins ont imposé leur tarif maximum sur nos produits canadiens et qu'ils ont refusé toutes ouvertures de notre part, l'opinion publique du Canada déclarait positivement que nous étions tenus à maintenir notre honneur, notre indépendance. Mais du moment que les Etats-Unis eurent manifesté leur désir d'ouvrir des négociations, du moment qu'ils eurent exprimé leur volonté de discuter cette question avec le Canada, de ce moment-là, le Gouvernement a senti—et je suis certain que cette opinion sera partagée par la députation—qu'il était de notre devoir de rencontrer nos voisins dans le même esprit qui les animait en s'adressant à nous. Il y a plusieurs semaines déjà, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Knox, informait l'ambassadeur britannique à Washington que les Etats-Unis désiraient entrer en négociations avec le Canada au sujet de ces questions importantes; il voulait connaître le meilleur moyen à prendre pour faire aboutir ces négociations. L'ambassadeur britannique, M. Bryce, lui répondit, avec raison, certes, que le meilleur moyen à prendre pour régler une question semblable, c'était de traiter directement avec le gouvernement canadien.

M. J. A. CURRIE: Cette correspondance est-elle déposée sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. FIELDING: Je puis dire à l'honorable député que cette correspondance est fort peu volumineuse, en vérité, et qu'elle ne consiste que des documents que je déposerai avant de terminer mon discours. Il y a quelques lettres ayant trait à certains détails préliminaires entre l'ambassadeur du gouvernement britannique; le gouvernement américain et nous-mêmes, lettres qu'on peut considérer comme étant d'une nature confidentielle. Quoi qu'il en soit, j'indique à mon honorable ami l'objet de cette correspondance et l'on ne trouve en celle-ci autre chose que ce que j'ai déjà communiqué à la Chambre. Cette correspondance sera peut-être nécessaire plus tard; je verrai alors comment agir. Mais les négociations ont été poursuivies sans correspondance volumineuse, loin de là, et je ne pourrais ajouter, sous ce rapport, que très peu aux documents que je soumettrai à la Chambre. Si l'on trouve quelque autre document sur ce sujet, je me ferai un plaisir de le déposer.

M. SPROULE: N'existe-t-il pas de mémoires des négociations poursuivies et qu'on pourrait déposer?

L'hon. M. FIELDING: Il importe de conserver une note de décisions, mais cela n'est pas toujours nécessaire quand il s'agit de négociations dans des questions de cette nature non plus que de tenir un mémoire